



FORMULAIRE DE DEMANDE DE COMMUNICATION D'UN DOSSIER MEDICAL

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu d'un dossier médical. Afin de satisfaire votre demande, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce formulaire et le retourner avec les pièces justificatives par courriel à l'adresse dpo.rehabilitation@croix-rouge.lu ou par courrier à l'adresse :

Centre de Réhabilitation du Château de Colpach
A l'attention du Directeur général
1 Am Schlasspark, L-8527 Colpach-Bas

IDENTIFICATION

1. Identité du demandeur :

Je soussigné(e),
.....

Né(e) le
.....

Domicilié(e) à
.....

2. Identité du patient concerné : (pas besoin de compléter si le demandeur est le patient)

Madame / Monsieur

Né(e) le.....

Domicilié au.....

3. Agissant en tant que (cocher une seule case) :

- patient
- personne de confiance¹
- conjoint non séparé de corps
- enfant majeur
- ayant droit² du patient en cas de décès (compléter point 4)
- partenaire légal du patient en cas de décès (compléter point 4)
- toute personne qui, au moment du décès, a vécu avec le patient en communauté de vie (compléter point 4)
- autre :

¹ Personne majeure désignée par le patient.

Sa désignation s'effectue par un écrit, daté et signé par le patient ou en cas lorsque le patient, bien qu'en état d'exprimer sa volonté, est dans l'impossibilité d'écrire et de signer lui-même, il peut demander à deux témoins d'attester que le document qu'il n'a pu rédiger lui-même est l'expression de sa volonté libre et éclairée. Ces témoins indiquent leur nom et qualité et leur attestation est jointe au mandat ;

² Personne qui tient son droit du patient décédé.

Exemples : les successeurs légaux, les bénéficiaires d'un testament, d'un leg, d'un contrat d'assurance, d'une prestation d'assurance sociale ;



4. En cas de décès du patient (à remplir si applicable) :

Date de décès du patient :

Motif de la demande (cocher une seule case)

- faire valoir un de ses droits légitimes³
- connaître les causes du décès du patient concerné
- défendre la mémoire du défunt concerné (il sera nécessaire de préciser le motif de l'attaque publique pour pouvoir répondre au plus juste)

DEMANDE LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS SUIVANTS (cocher une seule case) :

Attention : l'accès à des informations médicales d'une personne décédée est possible si celle-ci ne s'y est pas opposée de son vivant.

Attention : les ayants droits ne sont autorisés à accéder qu'aux seuls éléments nécessaires à la réalisation de la demande qu'ils ont indiquée.

- intégralité du dossier
- certains éléments du dossier (à préciser).....
.....
.....
.....
.....

SELON LES MODALITES SUIVANTES :

- consultation du dossier sur place au CRCC** en présence d'un professionnel de santé afin d'obtenir des explications sur le dossier du patient
- envoi postal du dossier par lettre recommandée avec accusé de réception (cocher une seule case) :**
 - à mon domicile
 - au docteur (nom, adresse, coordonnées téléphoniques)
 - autre.....

Date :

Signature du demandeur :

ATTENTION : *Le demandeur est informé qu'une copie du dossier demandé lui sera transmise car le Centre de Réhabilitation du Château de Colpach est le dépositaire de l'original.*

³ Exemples : un ayant droit atteint d'une affection de nature héréditaire, en se fondant sur le droit à la protection de la santé, peut demander à avoir accès au dossier médical de son parent décédé. De même, un ayant droit, héritier, peut avoir à justifier de l'état de santé du défunt dont la cause du décès pourrait conditionner la garantie d'une assurance. Autre exemple : un ayant droit peut avoir à faire la démonstration que le patient n'était pas sain d'esprit lors de la rédaction d'une donation ou d'un testament est également une hypothèse de motivation (car pour contracter il faut être sain d'esprit en droit civil) ;



PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR EN FONCTION DE LA QUALITE DU DEMANDEUR

❖ **LE DEMANDEUR EST LE PATIENT**

Lorsque la demande concerne votre propre dossier :

- ✓ Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour si elle comporte une photographie). Le cas échéant un autre document officiel permettant de vous identifier avec certitude pourra vous être demandé.

❖ **LE DEMANDEUR EST LA PERSONNE DE CONFIANCE OU UNE TIERCE PERSONNE PHYSIQUE**

- ✓ Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour si elle comporte une photographie). Le cas échéant un autre document officiel permettant de vous identifier avec certitude pourra vous être demandé.
- ✓ Document daté et signé par le patient attestant de la qualité de personne de confiance ou de mandataire

❖ **REPRESENTANT LEGAL D'UN MAJEUR SOUS TUTELLE**

- ✓ Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour si elle comporte une photographie). Le cas échéant un autre document officiel permettant de vous identifier avec certitude pourra vous être demandé.
- ✓ Document attestant de votre qualité de tuteur (jugement)

N.B. : les personnes placées sous sauvegarde de justice ou sous curatelle exercent elles-mêmes leur droit d'accès.

❖ **REPRESENTANT LEGAL D'UN MINEUR**

- ✓ Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour si elle comporte une photographie). Le cas échéant un autre document officiel permettant de vous identifier avec certitude pourra vous être demandé.
- ✓ Document attestant de votre qualité de détenteur de l'autorité parentale (livret de famille, jugement)

❖ **AYANT-DROIT**

- ✓ Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour si elle comporte une photographie). Le cas échéant un autre document officiel permettant de vous identifier avec certitude pourra vous être demandé.
- ✓ Document attestant de votre qualité d'ayant-droit (livret de famille du défunt, certificat de filiation du demandeur, certificat d'hérédité, certificat de concubinage, PACS, acte de notoriété, etc.)
- ✓ Copie de l'acte de décès